

SUIVI DE LA BIODIVERSITE PYRENEENNE

DECLARATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Lors du Comité de Massif des Pyrénées le 26 juillet 2010, Mme Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie se prononçait « *pour un plan de conservation de l'ours crédible* », fondé sur un accroissement naturel de la population et pour le remplacement de l'ourse tuée accidentellement en 2007.

Elle annonçait qu'elle souhaitait que la stratégie pyrénéenne pour la biodiversité soit écrite avec le Comité de Massif et elle demandait aux services de l'Etat de mettre en place un Comité de suivi de la valorisation de cette stratégie.

C'est dans le cadre de la mise en place de ce Comité de suivi que les associations de protection de la nature et de l'environnement font une déclaration commune.

Elles indiquent tout d'abord que leurs activités, leurs bénévoles, les quelques moyens dont elles peuvent disposer sont toutes dédiés à la prise en compte de la conservation des espèces et des habitats naturels, à la sensibilisation du public à cet objectif et à la mise en œuvre de mesures pour éviter que se poursuive l'érosion des populations les plus menacées, telles l'Ours, le Grand tétras, le Lagopède alpin, l'Aster des Pyrénées, mais aussi la biodiversité dite « ordinaire » qui régresse insidieusement du fait des diverses activités humaines.

La biodiversité est au cœur de leurs préoccupations. Elles ne peuvent donc rester silencieuses lorsque les mots ne veulent plus rien dire et que sous des vocables de valorisation de la stratégie de la biodiversité, de développement durable, de gouvernance se perpétuent les mêmes politiques d'aménagement peu soucieuses de la richesse des Pyrénées.

Alors qu'elles ont apporté leurs propres contributions en matière de constat et de propositions sur le document soumis par le ministère en vue d'élaborer cette stratégie pyrénéenne, elles ne peuvent admettre qu'à la veille de la mise en place du Comité, le gouvernement annonce qu'il renonce à l'introduction d'une ourse en Béarn.

Cette décision est d'abord un reniement de la politique conduite depuis 15 ans mais elle signe surtout l'arrêt de mort de l'ours en Béarn et probablement dans les Pyrénées à moyen terme. C'est un coup porté à l'un des fleurons de la biodiversité en France, à l'un des symboles les plus populaires notamment pour le Pyrénéens. C'est aussi une catastrophe culturelle, la fin d'une histoire plurimillénaire entre la montagne, l'homme et l'ours, celles de leurs rapports empreints de respect, de peur et d'admiration.

Faute de plan de restauration de cette population d'ours, les associations s'interrogent sur le bien-fondé d'un suivi qui ne serait que celui d'un constat de médecin légiste.

La biodiversité n'est pas une contrainte mais une richesse.

Ni l'Ours, ni le Loup, ni le Tétras, ni l'Aster des Pyrénées, ni leurs habitats, ni l'environnement en général ne doivent faire l'objet d'une politique de posture ou de diversion. Encore moins d'une politique de chantage et de faux-semblant. La France, tout

comme ses voisins d'Andorre et d'Espagne mérite une politique du vivant à la hauteur des connaissances que nous avons acquises et des émotions que nous inspire la nature.

Les associations signataires se prononcent pour une politique opérationnelle de réparation des atteintes commises par l'homme, notamment par le renforcement de la population d'ours jusqu'à la pérennité de l'espèce dans le massif, pour la fin de la chasse au grand tétras et pour la protection des habitats de ces deux animaux emblématiques.

Nous nous prononçons tout autant pour un développement des connaissances et des émotions liées au vivant et à la nature.

C'est pourquoi face à une annonce totalement contraire aux objectifs que devrait adopter la stratégie de valorisation de la biodiversité dans les Pyrénées, nos associations sont incapables de poursuivre des discussions sur des documents et projets improbables et dont les financements n'ont même jamais été évoqués.

En conséquence, elles ne participeront pas à cette réunion du Comité de suivi et nous nous retirons à l'instant.

Toulouse, le 21 juin 2011.

Marc MAILLET
Conseil International Associatif
Pour la Protection des Pyrénées

Jérôme CALAS
France Nature Environnement

Georges GONZALEZ
Société Française pour l'Etude
et la Protection des Mammifères